



Aix en Provence

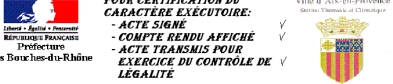
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.391**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28908-DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION  
DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR L'ANNEE 2013**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.07

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

JB

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Martine FENESTRAZ

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET** : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION  
DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR L'ANNEE 2013 - Décision  
du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis de nombreuses années la Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales. Cette association a pour objet de développer les relations et les échanges permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde. En ce sens, l'association est appelée à relayer l'action de la Ville auprès de la société civile aixoise.

Les missions et objectifs ont été définis par une convention d'objectifs 2012-2014 qui a été signée le 29 mai 2012.

Cette convention prévoit que soient ciblés le public scolaire et le jeune public, notamment à l'échelle européenne, afin de promouvoir le multilinguisme. Il est demandé à l'association d'appuyer la sensibilisation sur les différents partenariats internationaux existants et sur leurs thématiques, les échanges dans le cadre scolaire du 1er degré, les échanges et chantiers de jeunes. Un travail spécifique est conduit à cet effet avec les délégations municipales référentes à l'Éducation, à la Politique de la Ville, à la Jeunesse, à la Culture et au Sport.

La Ville a également souhaité s'appuyer sur l'Association pour favoriser la participation de citoyens des villes jumelles européennes dans le cadre de manifestations qu'elle pilote, afin

de permettre l'émergence d'une citoyenneté européenne active : Journée de l'Europe, Semaine européenne de la démocratie locale, C'est Sud, Carnaval...

Le rapport d'activités 2012 et le programme d'activités prévisionnel 2013 de l'Association des Jumelages et des Relations Internationales sont conformes aux objectifs fixés par la convention.

Le montant de la subvention pour l'année 2013 est arrêté à 83 220 euros.

Par délibération N°2013.128 en date du 18 mars 2013, un acompte de 75 % de la subvention, soit 62 415 €, a été versé l'Association. Selon l'article 3 de la convention d'objectifs 2012-2014, le solde, soit 20 805 euros, sera versé sur présentation par l'Association des Jumelages et des Relations Internationales de son rapport d'activités.

<i>Associations</i>	<i>Rappel subvention 2011</i>	<i>Rappel subvention 2012</i>	<i>Subvention année 2013</i>
<b>Association Jumelages et RI</b>	83 220 €	83 220 €	83 220 €

Cette proposition a été validée en date du 4 juin 2013.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de 83 220 euros à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales pour l'année 2013, sachant qu'un acompte d'un montant de 62 415 euros a été voté par délibération N°2013.128, en date du 18 mars 2013
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Ville, ligne 92048 6574 1673 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.391 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A  
L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES POUR  
L'ANNEE 2013**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 46</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 4</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 46</b>
<b>Pour</b>	<b>: 46</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Eric CHEVALIER, Mme Martine FENESTRAZ, Mme Michèle JONES, Mme Reine MERGER

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**